

SECRETARIAT GENERAL

Lomé, le

16 JAN 2020

DIRECTION DES BOURSES ET STAGES

N° 062 /2019/MESR/SG/DBS

COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche communique :

Le gouvernement de la République populaire de Chine met à la disposition du gouvernement togolais des bourses d'études de Master et de Doctorat dans les universités chinoises, au titre de l'année académique 2020-2021, selon les conditions et les modalités suivantes:

a) Conditions d'éligibilité

- être étudiant togolais titulaire d'une licence obtenue en six semestres ou d'un Master obtenu en quatre semestres.
- être âgé de 25 ans au maximum pour le parcours master et de 30 ans au plus pour le parcours Doctorat,
- les candidats qui se sont perfectionnés en chinois à l'Institut Confucius de l'université de Lomé ou qui ont suivi un cours en chinois seront prioritaires.

b) Composition du dossier

- une demande motivée adressée à monsieur le Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche;
- une copie simple du certificat de nationalité togolaise ;
- une copie simple de l'acte de naissance ;
- une copie simple de l'attestation ou du diplôme et de son relevé de notes ;
- une copie simple du passeport en cours de validité ou de la carte nationale d'identité ;
- une preuve de la maîtrise de langue anglaise ou chinoise (s'il y en a)

c) Domaines prioritaires

Informatique, santé, sciences et technique, agriculture, gestion et économie.

d) Date et lieu de dépôt des dossiers

Les dossiers de candidatures sont déposés à la direction des bourses et stages **du jeudi 16 au mardi 21 janvier 2020**, délais de rigueur.

NB : Seuls les candidats sélectionnés seront contactés



Prof. Koffi AKPAGANA